



Motion Pascale FESQUET (Les Vert·e·s d'Ollon)

TITRE DE LA MOTION

Nos arbres et nos jardins, de précieux alliés pour combattre le réchauffement climatique

Les jardins de notre commune ont un rôle certain à jouer dans notre combat contre le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité. Aménagés de manière réfléchie, ils feront de précieux alliés pour maintenir un environnement dans lequel il fera encore bon vivre malgré l'augmentation des températures. Aujourd'hui, les encouragements et les bons conseils ne suffisent plus. Ils doivent être appuyés par des incitations plus fortes, y compris financières, et des règlements communaux adaptés, conformément à la nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (Art. 44).

1. Les grands arbres ainsi que les fruitiers haute tige offrent ombre et fraîcheur, entre autres fonctions écosystémiques. Il est donc indispensable de favoriser leur plantation ainsi que leur sauvegarde en milieu bâti. Le règlement communal précise le type d'arbres sous protection et pour lesquels une autorisation d'abattage est nécessaire mais manque de précision notamment en matière de compensation. Ainsi le règlement ne définit pas les contrôles mis en oeuvre et le suivi des arbres plantés en compensation, en particulier leur remplacement en cas de disparition naturelle. Les délais pour compenser un abattage devraient également être ramenés au minimum et précisés dans le règlement pour informer d'une part les propriétaires de manière transparente sur ce qui les attend en cas d'abattage et d'autre part permettre à l'arbre de remplacement de jouer son rôle dès que possible. Des critères détaillés manquent aussi en ce qui concerne la taille du sujet de remplacement. Celle-ci devrait logiquement être proportionnelle au sujet abattu,¹ pour garantir que le nouvel arbre remplisse rapidement sa fonction de capture du CO2 et de production d'oxygène en plus de ses qualités paysagères.
Rendre plus dissuasive la compensation financière exigée en cas de non-remplacement (article 6 du règlement) permettrait d'inciter les propriétaires à préserver les grands arbres déjà plantés. Elle devrait être calculée au prorata de la taille de l'arbre abattu et du montant à engager pour le remplacement par un

¹ A Pully, un spécimen de grande taille doit être compensé par un sujet de 4 à 6 mètres au moins à la plantation.

CONSEIL COMMUNAL
OLLON

spécimen de grande taille. Augmenter le montant minimum de cette taxe et suivre avec plus de rigueur les compensations après abattage permettraient en outre de créer un fonds pour l'arborisation en milieu privé, dont le règlement d'application serait à préciser.

Finalement, au vu des prévisions toujours plus pessimistes en matière de climat, la commune pourrait exiger pour chaque nouvelle construction, la plantation d'au moins 1-2 grands spécimens pour garantir un paysage arboré de qualité qui permettra une meilleure résilience en cas de forte augmentation des températures.

2. Outre la présence de grands arbres sur toutes les parcelles, renoncer définitivement aux jardins de pierres et autres murs en gabions permettra de mieux garantir des températures estivales supportables. En effet, ces structures emmagasinent la chaleur du soleil le jour pour la relâcher dans l'atmosphère la nuit ; elles favorisent donc les « îlots de chaleur » contribuant encore à l'augmentation des températures. De plus, les bâches imperméables généralement posées sous les pierres empêchent l'absorption des eaux de pluie par le sol. Les eaux ruissellent donc vers les parcelles en aval et vers les cours d'eau, au détriment de la parcelle concernée, renforçant chaleur et sécheresse sur place. La Confédération l'a bien compris en adoptant le 16 décembre dernier un rapport intitulé « Halte à l'empierrement des espaces verts ». Comme indiqué dans le dernier *Boyard*,² la commune d'Ollon va donner suite à ce rapport, en « [introduisant] un article à ce propos dans le prochain Plan d'Affectation communal ». Bravo à notre commune et merci d'avance pour la proactivité sur ce sujet en stoppant la prolifération de ces « jardins » et en aidant activement à leur remplacement.

MOTION

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité d'Ollon de revoir les règlements concernés et les règles en matière de construction afin de garantir des jardins plus verts et un paysage arboré de qualité, intégré au milieu naturel et construit, et ceci sur l'entier du territoire communal.

SOUHAIT

- ☒ souhaite une prise en considération immédiate
☐ renvoi à une commission pour étude de la recevabilité

SIGNATURE

² *Boyard* no 83, printemps 2023, p. 2 (Brèves de la Muni)



CONSEIL COMMUNAL
OLLON

Documentation :

Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/api/actes/2090907/pdf?type=PDF> **RENDU**)

De la biodiversité dans ma commune : modèles d'articles en faveur de la biodiversité à introduire dans des règlements de construction communaux (https://vert-e-s-vd.ch/wp-content/uploads/sites/2/2021/07/Biodiversite-guide_DEF.pdf)

Guide des aménagements extérieurs sur fonds privés (HEPIA et la Ville de Sion, avec le soutien de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV))
(<https://www.hesge.ch/hepia/sites/default/files//raetd/documents/guide-amenag-ext-fiches-pdf-fr.pdf>)

Nouveau règlement sur la protection des arbres de la Commune de Pully (avril et décembre 2022) (www.pully.ch : Pully officiel / Conseil communal / Archives des séances)

Le Conseil fédéral veut lutter contre les jardins recouverts de pierres
(<https://www.rts.ch/info/suisse/13679789-le-conseil-federal-veut-lutter-contre-les-jardins-recouverts-de-pierres.html>)

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 4'500'000.- pour financer les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois dans le domaine d'action « Milieux et ressources naturelles » : Renforcer la qualité paysagère et naturelle dans l'espace bâti
(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/2022_EMPD_22_LEG_78_financement_Plan_climat_VD_renforcer_qualite_paysagere.pdf)